

FAQ

Webinaire de présentations des ateliers « Mon projet s'inscrit-il dans le secteur Education des Adultes ? »

Le secteur Education des Adultes

Ma structure n'a pas d'apprenants. Suis-je concerné par le programme Erasmus + Education des Adultes ?

Oui, tous les organismes publics, associatifs ou privés actifs dans le champ de l'insertion, de l'action sociale, de l'économie sociale et solidaire, et d'une manière générale, de l'accompagnement et de l'éducation non-formelle ou informelle des adultes : par exemple, les structures et associations d'insertion des personnes en difficulté, les structures prenant en charge les migrants et réfugiés, les centres sociaux, les associations d'éducation populaire, les maisons de quartier, les collectivités territoriales, les universités du temps libre, les structures de l'économie sociale et solidaire, les institutions culturelles (musées, bibliothèques), les cours municipaux pour adultes, les acteurs de la lutte contre l'illettrisme, etc. (extrait du Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°2 du 12 janvier 2023)

L'éducation des adultes n'est pas forcément qualifiante ?

Non, les projets Erasmus+ qui s'inscrivent dans le secteur de l'Education des Adultes n'ont pas vocation à contribuer à la construction ou à l'obtention d'une certification.

Les types de financements

Quels sont les types de financement disponibles ?

Les types de financements disponibles sont regroupés comme tel :

- Au titre de l'action clé 1 : les projets accrédités de mobilité, les projets de mobilité de courte durée.
- Au titre de l'action clé 2 : les partenariats simplifiés, les partenariats de coopération.

Quels partenaires sont éligibles dans un projet Erasmus + ?

[Voir guide du programme Erasmus+ 2024 p.38](#)

Il existe deux types de partenaires :

- Les 27 pays membre de l'UE et les 6 pays tiers associés au programme.

Ces 33 pays sont pleinement éligibles à toutes les actions du programme.

- Les pays tiers non associés

Les pays tiers non associés sont éligibles seulement dans les projets de partenariats de coopération pour Education des Adultes : vérifiez les conditions d'éligibilité.

Quelle est la durée des projets Erasmus + ?

Action clé 1 :

- Les projets de mobilité de courte durée peuvent durer de 6 à 18 mois.

- Les projets accrédités de mobilité de 15 à 24 mois.

Action clé 2 :

- Les projets de partenariats simplifiés durent entre 6 et 24 mois.
- Les projets de coopération ont une durée prévue de 12 à 36 mois.

Est-ce possible de déposer un projet de mobilité et un projet de coopération (car deux finalités différentes) avec les mêmes partenaires européens ?

Il est possible de déposer plusieurs candidatures sur des types de financements ou même de secteurs différents.

Quelles sont les prochaines dates limites pour déposer son projet ?

- Accréditation Erasmus+ et demande de financement de partenariats simplifiés : 1^{er} octobre 2024 à midi.
- Demande de subvention 2025 : le prochain appel à proposition sera publié courant novembre 2024.

Est-il possible de combiner un projet de mobilité et un projet de coopération ?

Oui, Erasmus+ autorise la complémentarité de fonds. Soyez vigilants à ne pas financer une activité qui serait similaire dans votre projet de mobilité et votre projet de partenariat pour la coopération.

Rappel : la finalité d'un projet de mobilité n'est pas la même que celle d'un projet de partenariat. La subvention allouée à un projet d'action clé 2 n'a pas vocation à financer des activités de mobilité.

Action clé 1 – Les projets de mobilité

Je souhaite réaliser des mobilités pour mon personnel et mes apprenants, est-ce possible ?

Il est tout à fait possible de déposer un projet qui mixe mobilité des personnels et mobilité des apprenants.

Est-il possible de prévoir des mobilités pour des « apprenants » de plusieurs associations appartenant au même réseau ?

Oui. Si les associations sont des entités juridiques distinctes de la tête de réseaux (des numéros de sirene différents), elles doivent alors se regrouper dans ce que l'on appelle un consortium et demander une accréditation Erasmus+.

En tant que maison de quartier, je souhaiterais faire profiter des mobilités de mon projet une association voisine. Est-ce possible ?

Non, les participants aux mobilités doivent pouvoir justifier d'un lien de rattachement direct avec leur organisme d'envoi.

Faut-il imaginer des mobilités de personnels en réciprocité ? (à savoir doit-on imaginer des phases d'accueil des personnels des structures européennes partenaires), ou peut-on uniquement déposer des mobilités sortantes?

La demande de financement d'une structure finance principalement de la mobilité sortante. Il est en revanche possible de prévoir dans les activités de mobilité de votre projet l'intervention d'un expert ou d'un formateur dans votre structure.

Votre organisme européen d'accueil peut demander le financement de mobilité auprès de son agence nationale.

Nous avons obtenu une accréditation pour notre structure et notre projet de mobilité a été accepté l'année dernière. Devons-nous refaire une candidature cette année ?

Une fois obtenue, l'accréditation est valable jusqu'en 2027 et permet, chaque année, d'organiser des projets de mobilités pour les personnels et apprenants de votre structure. Donc si nécessaire, vous pouvez déposer une demande simplifiée de subvention, une fois par an, selon la réglementation nationale.

Si on fait une demande d'accréditation en 2025, peut-on démarrer les mobilités dès 2025 ? Où faudrait-il déposer une demande d'accréditation dès 2024 ?

Il sera nécessaire de demander l'accréditation sur l'appel à proposition 2024 donc le 1^{er} octobre 2024 à midi. [Voir la présentation des Erasmus+, chapitre 4, outils et ressources, calendrier.](#)

Est-il possible de déposer un KA1 sur 2 ou 3 ans avec plusieurs mobilités collectives de personnels ?

Oui, en fonction du type de financement, les durées du projet sont différentes. Dans tous les cas, différentes activités de mobilité peuvent être organisées sur la durée du projet.

Action clé 2 – les projets de partenariats

Comment calibrer son projet entre 120 ,250 ou 400k€ ? Avez-vous un conseil à donner pour savoir sur quel calibrage partir ?

En décrivant toutes les étapes de votre projet, vous allez construire un budget prévisionnel qui vous indiquera le niveau de subvention nécessaire à sa mise en œuvre. Vous devrez indiquer dans le formulaire de candidature le budget alloué à chaque activité. Le montant total est l'indicateur du forfait le plus adapté pour atteindre les objectifs du projet.

Les budgets des projets devraient être complétés par d'autres sources de financement (principe de cofinancement). Par conséquent, le coût global escompté du projet doit être supérieur au montant forfaitaire demandé.

A quelle étape du projet mes partenaires doivent-ils être parfaitement identifiés ?

Il est préférable d'identifier les partenaires le plus tôt possible pour construire son projet.

Est-ce possible de déposer un projet qui comprend un partenaire français ?

Oui, il est possible d'intégrer un partenaire français dans un projet de partenariat dans la mesure où les critères du nombre et du profil des organisations participantes sont bien respectés.

L'accès au financement Erasmus+

Y a-t-il un formulaire type à remplir pour déposer le projet ?

Les candidats qui souhaitent demander une subvention de l'Union Européenne au titre du programme Erasmus+ doivent utiliser les formulaires spécifiques à chaque action disponible sur les sites web de la Commission européenne ou des agences nationales : <https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>

Quels sont les critères de notation ? A-t-on accès à la grille ?

Les critères de notation varient selon le type de financement. Les grilles sont accessibles dans le guide du programme :

https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2024_erasmusprogramme_guide_fr_351.pdf

J'ai quelques questions sur la préparation de mon projet qui ne peuvent pas attendre le 19 novembre. Comment puis-je avoir une réponse ?

Vous pouvez participer à une session questions/réponses, organisée une fois par mois par notre équipe. Vous pouvez aussi nous contacter par mail en explicitant votre besoin. [Voir parcours d'accompagnement sur mesure.](#)

J'ai un projet traitant de la transition écologique, est-il finançable par le programme Erasmus+ ?

C'est probable ! Pour être financé par le programme Erasmus+, le projet doit démontrer une visée pédagogique, en permettant le développement de compétences, d'acquis d'apprentissages, en renforçant des méthodes d'accompagnement, en facilitant l'accès à l'éducation et à la formation. A ce titre, les thématiques des projets financés sont variées.

La subvention Erasmus+ finance-t-elle à 100% le projet ou un cofinancement est-il indispensable ?

Justifier un cofinancement n'est pas indispensable. En revanche, il est probable que la subvention Erasmus+ ne couvre pas la totalité des dépenses liées au projet. Le formulaire de candidature n'exigera pas de montrer d'informations de sources de financement autre que la subvention européenne. En revanche, le candidat doit indiquer dans le formulaire de candidature la contribution de sources autres que la subvention européenne. Le cofinancement externe peut prendre la forme de ressources propres du bénéficiaire, de contributions financières de tiers ou de recettes générées par le projet.

Est-il possible de répondre à plusieurs priorités parmi les 4 proposées ?

Oui, votre projet peut concerner plusieurs voire toutes les priorités du programme Erasmus+.

A qui pourrais-je m'adresser dès que les candidatures seront ouvertes pour m'aider à compléter ces formulaires de candidatures ?

Vous pouvez vous adresser à notre équipe (promotion.educadultes@agence-erasmus.fr) ou encore vous faire accompagner par un développeur Erasmus+, personnes qui, par leur expérience et leurs missions, informent et conseillent les candidats à s'engager dans une démarche de projet et/ou de mobilité. (<https://www.erasmusplus.fr/penelope/developpeurs.php>)

Y-a-t-il un document nous explicitant ce que l'Agence attend comme justificatifs en cours et en fin de projet ?

Si le projet est sélectionné pour recevoir une subvention Erasmus+, une convention de subvention est signée entre l'Agence nationale et le candidat qui devient bénéficiaire et peut démarrer le projet. Les modalités de gestion du projet seront précisées après signature de la convention de subvention par le Département Gestion de Projet de l'agence nationale.

Où trouver le cahier des charges des projets Erasmus + ?

Le programme Erasmus n'est pas un appel d'offres. Cependant, le guide du programme contient toutes les informations essentielles à connaître pour candidater au programme. (<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/erasmus-programme-guide/introduction>)

Le parcours d'accompagnement Erasmus+ Education des Adultes

Nous avons complété le formulaire de pré-inscription aux ateliers. Sommes-nous orientés vers le bon secteur si notre projet n'est pas pertinent sur Education des Adultes ?

En fonction des réponses de votre formulaire de pré-inscription, nous vous réorienterons vers le bon secteur Erasmus+.

Est-il possible de venir à plusieurs personnes à l'atelier ?

Cela dépendra des places disponibles. Nous privilégions une personne par structure pour permettre à un plus grand nombre d'organismes de pouvoir bénéficier de ces ateliers.

Il n'y a pas d'ateliers dans ma région, comment faire ?

Vous pouvez vous préinscrire à un atelier en dehors de votre région d'origine.

Mon idée de projet est-elle suffisamment détaillée pour participer à l'atelier ?

La complétion du formulaire de pré-inscription vous permet de déterminer si votre idée de projet est suffisamment détaillée pour pouvoir participer aux ateliers.

A minima, les besoins auxquels votre idée de projet répond doivent être identifiés. Les différentes séquences de l'atelier vous aideront ensuite à aller plus loin dans le développement de votre projet.

Que dois-je préparer pour assister à l'atelier ?

Une formation à distance d'une heure sur les fondamentaux du programme Erasmus+ sera à suivre en amont de l'atelier. Révissez, sinon venez comme vous êtes !

Comment va-t-il se dérouler ?

Différentes séquences seront proposées alternants cas pratiques, questionnement individuel, réflexions collectives, témoignage d'expert... Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Chaque participant a identifié le type de financement correspondant à son projet
- Chaque participant est en capacité de démarrer la rédaction du formulaire de candidature Erasmus+ Education des Adultes